

Neuchâtel, le 25 août 2021

Marques mémorielles et statue de Pury : une réponse aux pétitions par un plan d'action pour une société inclusive

La Ville de Neuchâtel veut que toute la lumière soit faite sur son passé, y compris les zones d'ombre. Un an après avoir reçu deux pétitions concernant la statue de David de Pury, elle y répond à satisfaction des pétitionnaires, par un rapport d'information porté par la double autorité exécutive et législative. Un véritable programme d'action est prévu à court, moyen et long terme, afin que les marques mémorielles présentes dans nos rues soient mieux connues, tout en luttant activement contre les discriminations.

Été 2020 : la mort de George Floyd à Minneapolis engendre une vague de protestations antiracistes dans le monde entier. Plusieurs monuments mémoriels associés aujourd'hui à l'esclavagisme et à l'entreprise coloniale vacillent. A Neuchâtel, une pétition demande le retrait de la statue de David de Pury, un négociant du XVIIIe siècle établi à Lisbonne, qui doit en partie sa fortune à l'exploitation d'esclaves. Elle est rapidement suivie d'une deuxième qui demande a contrario le maintien, assorti d'une plaque explicative, de ce monument érigé en 1855 en mémoire de l'homme qui a légué à sa ville natale une fortune considérable.

Un sujet si sensible ne pouvait être traité qu'avec le plus grand soin. Fait inédit dans l'histoire institutionnelle récente, le Conseil communal a travaillé main dans la main avec la commission Culture, intégration et cohésion sociale du Conseil général (CICS). Ainsi le rapport qui sera présenté le 6 septembre au Conseil général est porté par la double autorité législative et exécutive.

« Cette volonté de trouver une position commune et concertée illustre le sérieux avec lequel nous considérons ces problématiques de société », a souligné la présidente de la Ville, Violaine Blétry-de Montmollin, lors d'une conférence de presse. Thomas Facchinetti, conseiller communal en charge du dossier, lui a fait écho en relevant que « sur ce sujet très controversé, facteur de lourdes divisions, la démarche initiée apporte des réponses nuancées et équilibrées ».

Intenses réflexions

Un groupe de travail de la Ville a planché sur le dossier pendant un an, à l'écoute des pétitionnaires, des communautés afro-descendantes et autres actrices et acteurs concernés, pour mieux comprendre leurs motivations et trouver des réponses adéquates. « *Le tout dans l'esprit de fonder une société plus juste et inclusive, dans laquelle chacune et chacun trouve sa place, sans discrimination* », a souligné le responsable du dicastère Culture, intégration et cohésion sociale.

La commission CICS et le Conseil communal ont donc souhaité apporter des réponses non seulement sur le monument de Pury mais aussi de manière plus large sur des thématiques de société d'aujourd'hui : lutte contre le racisme et les discriminations, diffusion de connaissances sur les marques mémorielles, enfin encouragement au débat démocratique.

« *Il s'agit d'assumer les héritages historiques, y compris les aspérités et les facettes sombres ou contestables des marques mémorielles présentes dans l'espace public, tout en rendant largement accessibles les nouvelles connaissances historiques* », a résumé Mireille Tissot-Daguette, présidente de la commission CICS.

A court terme : de l'art et des explications

A proximité du monument et lui faisant écho, plusieurs installations visuelles ou sonores sont prévues afin de poursuivre le dialogue sur le plan artistique. « *Un appel à projet sera lancé ces prochaines semaines, et encouragera des expressions d'artistes afro-descendant-e-s* », précise Thomas Facchinetti.

De même, une plaque explicative sera apposée devant le monument de Pury. Ce texte, qui figure dans le rapport, situe David de Pury dans son contexte historique sans rien occulter des controverses autour de l'origine de sa fortune. Il a reçu l'aval des pétitionnaires, d'historien-ne-s de l'Université de Neuchâtel et de plusieurs autres actrices et acteurs concernés. Un code QR renverra à des informations plus détaillées et à l'actualité de la recherche. Par la suite, d'autres plaques figureront sur des bâtiments de la Ville dont les anciens propriétaires étaient liés au commerce triangulaire, à l'esclavage ou à l'abolitionnisme.

Enfin le Musée d'art et d'histoire prévoit d'intégrer à sa future exposition permanente, qui ouvrira ses portes en janvier 2022, une section sur l'implication de Neuchâtelois dans la traite et l'esclavage.

A moyen et long terme : parcours multimédia et réaménagement

Dans une perspective plus large, la Ville de Neuchâtel entend également soutenir et valoriser la recherche historique, de deux manières : En favorisant la diffusion des connaissances scientifiques sur le sujet et en mettant sur pied « Neuchâtel, passé colonial », un parcours pédagogique multimédia qui offrira des perspectives de visites pour les écoles, mais aussi pour le grand public.



De même, la Ville mandatera des historien-ne-s, en collaboration avec l'Institut d'histoire de l'Université de Neuchâtel, pour préparer cent notices biographiques de personnes au parcours peu ordinaire et significatif de la diversité, que l'histoire a souvent négligé. « *Ce répertoire, qui comprendra également de nombreuses femmes, fera l'objet d'une publication et pourra également fournir des exemples pour la désignation de nouvelles rues* », a précisé Marie-Emilienne Perret, membre de la commission CICS. Enfin, les autorités proposent que la Ville de Neuchâtel rejoigne, avec le canton, la Coalition des villes européennes contre le racisme (ECCAR), un réseau de 500 cités engagées dans le partage d'expériences afin d'améliorer leurs politiques de lutte contre le racisme et toutes les formes de discrimination.

Sur le long terme, c'est-à-dire d'ici dix ans, la Ville envisage le réaménagement de la place Pury, afin de lui permettre de redevenir une vraie belle place publique reliée au lac par voie piétonnière.

Satisfaction des pétitionnaires

Les deux pétitionnaires ont pris connaissance avec satisfaction du contenu du rapport des autorités communales. Pour Faysal Mohamad Mah, qui représente la première pétition munie de 2'549 signatures, « *bien que notre objectif initial, le retrait de la statue, ne soit pas atteint, notre pétition nous permet de faire un pas dans la bonne direction. Nous apprécions les efforts de la Ville pour sensibiliser la population à l'histoire et aussi aux discriminations encore très présentes dans la société* ».

De son côté, Philippe Haeberli, représentant de la seconde pétition déposée avec 184 signatures, se dit également satisfait des « *démarches et des moyens mis à disposition en faveur de la cohésion sociale des habitants de notre commune qui a une tradition de Ville ouverte et accueillante pour toutes les communautés* ».

Le rapport, intitulé « Marques mémorielles et réponse aux pétitions concernant le monument de David de Pury », peut être téléchargé ici : <http://urlr.me/TyVdn>

Voir aussi la page du site de la Ville, « Neuchâtel fait la lumière sur son passé » : www.neuchatelville.ch/index.php?id=1305&L=0

Ville de Neuchâtel

Renseignements complémentaires :

Commission Culture, intégration et cohésion sociale du Conseil général : Mireille Tissot-Daguet, présidente, 079 721 09 87

Conseil communal : Thomas Facchinetti, responsable du Dicastère de la culture, de l'intégration et de la cohésion sociale, 032 717 75 01

Pétitionnaires : Faysal Mohamad Mah, 079 929 59 73 / Philippe Haeberli, 079 240 29 42

